

Les finances 2009 de la commune

Nous avons clôturé cet exercice avec un excédent de fonctionnement de 41938€. En progression par rapport à 2008, excédent du en partie à la maîtrise des dépenses et des subventions perçues pour des projets du budget investissements. Avec un objectif permanent pour les élus d'avoir un excédent positif pour couvrir :

- le remboursement du capital de l'emprunt en-cours
- notre participation financière au SIVOS (maternelle)
- autofinancer une partie des investissements sur la voirie communale.



Sommaire :

- Comptes 2009
- Délibérations
- Comptes Rendus du Conseil
- Evénement culturel
- CCPR
- Budget 2010
- Agenda & Infos locales

Fermeture du Secrétariat de Mairie.

Samedi 29 Mai

Samedi 26 et
lundi 28 Juin

Congés d'été du
7 Août au 30
Août inclus.

Cérémonie du
8 Mai à
11 H 30 devant
le Monument
aux Morts

Synthèse de nos COMPTES ADMINISTRATIFS de 2009.

Compte administratif 2009		FONCTIONNEMENT		
NOS RESSOURCES 2009				
IMPOTS LOCAUX	taxe habitation + taxe foncière	110 821	110 821 €	47%
	Communauté de Communes du Pays de Romans	11 175		
DOTATIONS & AIDES	ETAT	69 281	100 533 €	42%
	DEPARTEMENT	11 317		
	CAF	6 721		
	CNASEA contrat aidé	1 551		
	MSA	488		
PRODUITS de SERVICES	CANTINE participation parents	9 521	25 507 €	11%
	Comité des Fêtes :gestion salle	5 442		
	GARDERIE Participation parents	4 530		
	LOCATION appart de la mairie	3 676		
	SAUVEGARDE LICENCE IV	1 818		
	CONCESSIONS cimetièrè	520		
EDF-TELECOM			760 €	0%
DIVERS			390 €	0%
TOTAL	RESSOURCES		238 011 €	100%

Synthèse de nos COMPTES ADMINISTRATIFS de 2009.

L'utilisation des RESSOURCES 2009

ENSEIGNEMENT	école primaire + maternelle	45 166 €	X
ADMINISTRATION GENERALE	secrétariat, informatique, élections, communication	34 163 €	X
FAMILLES	cantine + garderie	28 902 €	X
BATIMENTS COMMUNAUX	entretien, assurances	14 048 €	X
RENUMERATION (hors personnel)	indemnités élus, trésorier + charges	13 745 €	
INCENDIES-SECOURS-SECURITE	secours départementaux + sécurité routière	13 706 €	
FINANCIER	intérêts des emprunts	11 376 €	
ENTRETIEN VOIRIE	entretien hors investissement + déneigement	10 996 €	X
CONTRIBUTION C C P R	Communauté de Communes du Pays de Romans	8 545 €	
TRAVAUX EN REGIE	Terrain multi-usage	4 318 €	X
ACTION CULTURELLE	Associations Trioraises (soutien direct ou indirect)	4 253 €	
FRAIS NON DECAISSES	amortissements + virt au CCAS 1000€	3 931 €	
ADMINISTRATION GENERALE	licence IV buvette + formation	1 555 €	
ACTION JEUNESSE	Anim 2 prox " Ados" + KALIWALI	1 137 €	
IMPOTS LOCAUX	taxe foncière	157 €	
URBANISME	honoraires	75 €	
TOTAL	DEPENSES	196 073 €	
AUTOFINANCEMENT de l'année	excédent de fonctionnement 2009	41 938 €	
TOTAL	DEPENSES+AUTOFINANCEMENT	238 011 €	

X = y compris charges de personnel communal, coûts d'entretien et énergies

Synthèse de nos COMPTES ADMINISTRATIFS de 2009.

Compte administratif 2009		INVESTISSEMENTS	
	27 945 €	virement section fonctionnement, Taxe locale équip., FCTVA, amortissements, autre	137 314 €
déficit antérieur		Département	10 528 €
terrain multi-usages 2ème tranche	21 882 €	ETAT Réserve parlementaire	5 000 €
travaux de voirie communale	16 509 €		
Remboursement emprunts " CAPITAL"	12 756 €		
bâtiment Mairie (chauffage + porte+ éclairage)	8 585 €		
réseau électrique renforcement "les vermes"	3 802 €		
petit matériel et sécurité des biens	3 007 €		
achat Licence IV	3 000 €		
sécurité traversée du village	2 517 €	TOTAL RECETTES	152 842 €
TOTAL DEPENSES	100 003 €	Excédent fin 2009	52 839 €

Conseil Municipal du 13 novembre 2009 :

Délibération n°1 : modification des statuts du Syndicat mixte ROVALTAIN

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Romans adhère au Syndicat Mixte ROVALTAIN.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte ROVALTAIN est un syndicat mixte "fermé composé des communes de Valence, Bourg-les-Valence, Portes-les-Valence, St Marcel-les-Valence, Génissieux, des communautés de communes canton Bourg-de-Péage, Pays de Romans, Pays de l'Hermitage.

La Région Rhône-Alpes et le département de la Drôme seront intégrés au syndicat mixte qui deviendra ainsi un syndicat mixte "ouvert".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

donne son accord sur :

- ◇ la création du Syndicat Mixte ouvert ROVALTAIN,
- ◇ les statuts du Syndicat Mixte ouvert tel que présentés
- ◇ l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Romans au Syndicat Mixte ouvert ROVALTAIN.

Conseil Municipal du 18 décembre 2009 :

Délibération 1 : -"organisation des transports urbains de personnes"

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans pour acquérir la compétence transports urbains de personnes et adhérer au futur Syndicat "Valence-Romans Déplacements" dès la création de ce dernier et après délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord sur ces modifications.

Délibération 2 : Demande de subvention pour réhabilitation du filtre à sable de la station d'épuration de TRIORS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réhabiliter le filtre à sable de la station d'épuration afin d'éviter le problème de colmatage du massif filtrant. Ces travaux seront prévus au Budget Assainissement 2010.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis demandés pour ces travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux de réhabilitation du filtre à sable de la station d'épuration.

Des demandes de subventions seront déposées auprès des financeurs tels que le Conseil Général (Service de l'Eau), l'Etat (DGE) et l'Agence de l'Eau.

Délibération 3 : Indemnité d'Administration et de Technicité pour les employés communaux.

Monsieur le Maire rappelle la délibération de décembre 2002 créant l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel communal. A cette époque-là, le poste de responsable de la garderie n'était pas concerné.

Le Conseil Municipal après exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- décide de créer l'Indemnité concernant le grade d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe. Le Conseil Municipal demande que cette indemnité précitée, soit versée annuellement, au plus tard le 31 décembre.

Délibération 4 : modification des statuts du Syndicat Intercommunal RPI (Ecole maternelle Etienne Jean Lapassat).

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Triors adhère au Syndicat depuis le 30/12/2002.

Aujourd'hui, le Syndicat Intercommunal RPI Etienne Jean Lapassat doit construire un bâtiment scolaire.

Il convient de modifier les statuts du Syndicat et notamment l'article 2 - Objet afin de lui donner la possibilité de construire et mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord sur la modification des statuts.

Délibération 5 : concessions dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes d'inhumation dans le cimetière communal faites par des personnes non domiciliées dans la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une concession dans le cimetière communal, hors du caractère obligatoire, à toutes personnes :

- propriétaires d'un bien foncier bâti ou non bâti sur la commune, ayant un lien de parenté direct avec une personne, résidant sur la Commune (père, mère ou enfant).

Délibération 6 : Aménagement esthétique des réseaux électriques au Poste Levant Planchatel. Les lignes électriques et téléphoniques vont être enterrées du CD 507 jusqu'au virage vers chez Mme Roibin (chemin des combes). La commune participe à hauteur de 18.60 % de la dépense. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette délibération.

Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 :

Délibération 1 : Constitution du syndicat mixte de déplacements urbains "Valence Romans Déplacements" – Constitution du périmètre de transports urbains – Approbation des statuts.

Les enjeux du développement durable nécessitent aujourd'hui de proposer de nouvelles formes de mobilité alternatives à l'automobile, notamment en lien avec le développement de nos urbanisations et l'émergence de nouvelles centralités comme la zone de Rovaltain et la gare Valence TGV Rhône-Alpes-Sud.

Dans le prolongement des réflexions d'extension du périmètre du SITARP et de la mise en œuvre de la communauté d'agglomération, Valence Agglo - Sud Rhône Alpes, les élus de Valence Major et du SITARP (Syndicat Intercommunal des Transports de l'agglomération romano-péageoise gérant les transports urbains sur les communes de Romans-sur-Isère et de Bourg-de-Péage) se sont accordés sur l'intérêt tout particulier qu'il y aurait à ne constituer qu'une seule autorité organisatrice des transports urbains sur un territoire réunissant les bassins de vie valentinois et romano-péageois.

La mise en place du dispositif nécessite la création d'un syndicat mixte exerçant les prérogatives d'une autorité organisatrice des transports urbains sur l'intégralité de son périmètre. Ce syndicat a vocation à définir et mettre en place une politique globale en matière de déplacements urbains notamment au travers d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Les objectifs du syndicat dénommé Valence Romans Déplacements (VRD) sont de :

- harmoniser et développer les réseaux de transports sur l'ensemble du périmètre dans ses différentes composantes, urbaines, périurbaines et rurales
- développer et améliorer les complémentarités entre les modes de déplacements (bus, cars interurbains, TER, Vélo ...) et assurer une meilleure connexion avec les territoires voisins
- définir et mettre en œuvre une offre de transport efficace sur l'axe Romans, Rovaltain, Valence, en cohérence avec les conclusions du Schéma Multimodal de la plaine de Valence
- mettre en cohérence et développer les politiques engagées en faveur des modes doux (vélo, piétons) et des services à la mobilité (PDE, PDA, PDES, Covoiturage ...)

A ce stade 27 communes pour 210 673 habitants dont TRIORS composeront ce syndicat.

Le principe de gouvernance retenu est basé sur 1 délégué par tranche commencée de 5 000 habitants jusqu'à 20 000 habitants et 1 délégué supplémentaire par tranche commencée de 10 000 habitants à partir de 20 000 habitants.

Le financement du syndicat se fait par :

- le versement transport, taxe perçue auprès de tous les employeurs publics et privés de plus de 9 salariés du territoire ; son taux est de 1,2% des salaires bruts.
- la contribution de ses membres (communes et intercommunalités). Cette contribution est de 6 € par habitant sur les communes de Valence Agglo et Valence Major et de 2 € par habitant sur les communes du SITARP. Le niveau de cette contribution sera fixé par le Conseil Syndical du Syndicat Mixte.

Afin d'être en mesure de mettre en œuvre les nouveaux services dès septembre 2010, le syndicat sera créé par délibération concordante à l'unanimité des futurs membres.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 9 voix Pour et 1 abstention :

- approuve et demande la création du Syndicat mixte de Déplacements sur la base des statuts ci-annexés
- approuve le projet de statuts du Syndicat Mixte de Déplacements ci-annexés
- donne mandat à la communauté d'Agglomération Valence Agglo Sud Rhône Alpes pour solliciter les représentants de l'Etat en vue de la constitution du Syndicat mixte de déplacements urbains et de son périmètre de transports urbains

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2 : Désignation du délégué au sein du Comité de Syndicat du Syndicat Mixte de Déplacements Urbains "Valence-Romans Déplacements".

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la constitution du Syndicat Mixte de Déplacements Urbains "Valence-Romans Déplacements" il y a lieu de désigner le délégué du comité syndical.

La Commune de Triors compte une population de 530 habitants. Elle est appelée à désigner un délégué titulaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le délégué :

- M. Guy LEYDIER domicilié Chemin de la Garenne 26750 TRIORS.

Conseil Municipal du 5 mars 2010 :

Délibération 1 : répartition des produits des concessions du cimetière et du columbarium.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 novembre 2000 par laquelle le Conseil Municipal avait délibéré pour répartir la recette des concessions du cimetière, à savoir 2/3 pour le budget principal et 1/3 pour le budget CCAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir cette répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'une part, d'abroger, à compter du 5 Mars 2010, la répartition du produit des concessions de cimetière entre la commune et le CCAS instituée par la délibération du 3 novembre 2000.

- et, d'autre part, dit que la totalité des recettes provenant des concessions de cimetière et du columbarium sera désormais affectée au budget de la commune.

Délibération 2 : raccordement postal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du raccordement postal des devis ont été demandés pour la fourniture des panneaux de rues et de numéros.

Après réception de ces devis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre de la dotation patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** cette proposition,

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Général de la Drôme.

Délibération 3 : modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans et adhésion de la commune de Génissieux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Génissieux, par délibération à la majorité (14 voix pour, 4 voix contre et une abstention) en date du 12 février 2010 a sollicité son adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Romans

Le Conseil Communautaire du 25 février 2010 a accepté à l'unanimité cette adhésion.

Cette adhésion entraînant une modification des statuts, article 1 : périmètre.

Il y a lieu de consulter chaque commune de la communauté suivant l'article 5211-18 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2004-809 du 13/08/2004 ; la décision d'adhésion sera prise par le représentant de l'état dans le département.

Elle ne peut toutefois intervenir, si plus d'un tiers des Conseillers Municipaux s'y oppose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'adhésion de la commune de Génissieux à la Communauté de Communes du Pays de Romans.

- accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans, article 1 : le périmètre.

Conseil Municipal du 30 mars 2010 :

Délibération 1 : réfection de la toiture d'un bâtiment communal à Chateaufieux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la toiture du bâtiment communal situé à Chateaufieux (dans le village) aurait besoin d'être rénovée. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la dotation patrimoine. Des devis ont été demandés pour cette rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette demande de subvention,

Un dossier sera déposé auprès du Conseil Général de la Drôme pour 2011.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL. suite

Délibération 2 : création d'un syndicat mixte SCOT ROVALTAIN Drôme - Ardèche

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération 2010-057 du

18 mars 2010 de la Communauté de Communes du Pays de Romans relative à la création du syndicat mixte SCOT ROVALTAIN Drôme - Ardèche

Il présente également le projet de statuts de ce futur syndicat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord sur le projet de statuts du "SYNDICAT MIXTE SCOT ROVALTAIN Drôme - Ardèche"
- autorise la Communauté de Communes du Pays de Romans à y adhérer.

Délibération 3 : Renouvellement convention ATESAT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 janvier 2007 concernant le

renouvellement de la convention ATESAT. Elle concerne le service de conseil de la DDE. Cette convention

était signée pour une durée d'un an et renouvelée deux fois par tacite reconduction, soit pour 2008 et 2009

dès lors que la commune de Triors continuait à réunir les conditions fixées par le décret du 27 septembre 2002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée d'un an et pourrait être prorogée deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler la convention avec le représentant de l'État pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T.
- retient l'ensemble des prestations qui figurent sur l'annexe 1 et 2 jointent à la présente convention

Délibération 4 : vote des tarifs de l'heure de garderie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du tarif horaire de la garderie qui est modulé en fonction des ressources des familles (réf QF de la CAF).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser ces tarifs horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide d'augmenter les tarifs de 5 %, à savoir :

- 1^{ère} tranche : QF inférieur ou égal à 677 € : tarif horaire = 1.29 €
- 2^{ème} tranche : QF entre 678 € et 1 000 € : tarif horaire = 1.34 €
- 3^{ème} tranche : QF entre 1 001 € et 1 200 € : tarif horaire = 1.37 €
- 4^{ème} tranche : QF supérieur à 1 200 € : tarif horaire = 1.47 €

Délibération 5 : dotation cantonale voirie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis demandés pour les travaux de voirie pour l'année 2010 pour la commune de Triors. Le montant des travaux s'élève à **23 392 € HT.**

Dans le cadre de la dotation cantonale voirie, une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général de la Drôme pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 6 : vote du tarif de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif des repas servis par la Cafétéria "La Salamandre". La commune paye 3.92 €/repas. Le montant payé par les parents est de : 3.56 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la participation dans une fourchette de 3 à 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation de 5 %, à savoir :

- prix du repas à compter du 1^{er} avril 2010 : **3.74 €.**

Délibération 7 : Révision de la redevance d'assainissement 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la taxe d'assainissement au mètre cube consommé qui s'élève actuellement à :

- Taxe au mètre cube consommé à : 0.32 €
- Droit fixe : 37.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation de 8 % à savoir :

- Taxe au mètre cube consommé : 0.35 €
- Droit fixe : 40.44 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL. suite**Délibération 8** : Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants de l'indemnité du Maire et des adjoints.

Il propose au Conseil Municipal de revoir ces indemnités à la hausse :

- indemnité du Maire : 15 % de l'indice 1015
- indemnité des adjoints : 6 % de l'indice 1015

(Le taux maximal pour le Maire est de 31 % et celui des adjoints est de 8.25 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide les indemnités suivantes, à savoir :

- Indemnité du Maire : 15 % de l'indice 1015 soit 567.38 € mensuel.
- Indemnité des adjoints : 6 % de l'indice 1015 soit 226.95 € mensuel.

Ces indemnités prennent effet à compter du 1^{er} avril 2010.**Délibération 9** : Vote des taux 2010 impôts locaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des taux concernant la taxe d'habitation, de la taxe foncière pour le bâti et le non bâti.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de majorer ces taux afin d'équilibrer le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 5%.

Les taux d'imposition 2010:

- taxe d'habitation : 11.56 %
- taxe foncière (bâti) : 13.52 %
- taxe foncière (non bâti) : 50.73 %

Comptes rendus de conseil**Séances du 13-11-2009, 18-12-2010, 01-02-2010, (absent excusé : G. Derville) 05-03-2010****(absents excusés : F Deroux et G. Derville), 30-03-2010 (absent excusé : G. Derville).****Travaux****Conseil Municipal du 13 novembre 2009 :**L'éclairage dans la salle du Conseil sera remplacé.Terrain multi usages : Projet de planter quelques arbres reporté à la fin des travaux des immeubles en construction sur la parcelle mitoyenne.Sécurité routière :

- Deux panneaux "virage dangereux" placés sur le chemin communal des Beugnets (près de la ferme Minodier).

- Demande pour sécuriser le stationnement des voitures en haut du chemin Lombret : après étude du problème le conseil ne donne pas suite.

Raccordement postal : Contact avec la Société SIRAP : devis de 1 500 € pour nous aider à la préparation du projet.Chemins : accord avec la commune de Châtillon pour nommer les chemins mitoyens en lien avec le raccordement postal :

- chemin des Crêtes (de la station SIPIRR à Lérisset)
- chemin des Buis (de chez Devidal à Merlot)

Poursuivre la nomination des chemins.

Faire le point sur les dépenses de voirie (budget – réel engagé).

Contact pris avec le monastère pour le bornage du chemin allant des Sivetières à Chaumant afin qu'il soit classé dans la voirie communale.

Conseil Municipal du 18 décembre 2009 :Voirie : travaux de voirie 2009 budgétés sont terminés ainsi que la peinture des carrefours. La Mairie a reçu le devis du BEAUR pour méttrer le chemin ayant fait l'objet d'une cession gratuite de la part du Monastère Notre Dame de Triors.

Michel Bossan a fait les plantations sur la bute de l'aire de jeux.

Prévoir de déboucher la canalisation d'eaux pluviales sur le chemin de Chateaueux.

La construction du nouveau siège du SIEH à la ZA avance normalement.

Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 :

Le déneigement a été assuré du mieux sur tout le réseau des voies publiques. Pour les chemins privés, il est assuré par la commune avec le consentement des propriétaires. La commune se désengage des dégâts matériels occasionnés lors des passages sur voies privées.

Voirie : la réfection de l'écoulement des eaux pluviales, chemin du Châteaueux, a été réalisée.

Comptes rendus de conseil - suite

Conseil Municipal du 5 mars 2010 :

Travaux :

L'isolation et l'aménagement d'une partie du sous-bassement de la Mairie ont été réalisés par l'employé communal.

La fontaine ayant gelée, l'installateur fournira un devis en vue de faire la réparation.

Un inventaire sera fait de tous les arbres "dangereux" afin de réaliser un élagage par un professionnel.

SDH : Pour les nouveaux logements en construction, la commission d'attribution s'est réunie: une première liste de familles a été établie.

Un camion du chantier est passé sur le terrain multi-usages. Risque de casse des buses d'arrosage : à surveiller (réserves faites auprès du SDH).

Raccordement postal :

Des devis ont été demandés à plusieurs fabricants pour les panneaux de rues et numéros pour les habitations.

SIEH : pas de travaux prévus en 2010. Pour mémoire le syndicat compte 5 500 clients en 2009.

Eclairage public : 3 lampadaires sont prévus à l'entrée Nord du village.

Conseil Municipal du 30 mars 2010 :

Voirie :

Nettoyage du fossé le long du CD 507 par les services départementaux.

Demande de devis supplémentaire pour l'élagage des chênes le long des routes communales.

Demande de devis à l'entreprise CHEVAL pour empierrer le parking à coté du terrain de jeux

Urbanisme

Conseil Municipal du 13 novembre 2009 :

Urbanisme :

La commission a vu les quatre dernières demandes de permis de construire concernant le lotissement "Côté Jardin". (Mrs : Esseghir – Hansberque – Gauthier – Boutherein)

Conseil Municipal du 30 Mars 2010 :

Urbanisme :

Plusieurs dossiers validés.

Quelques visites en cours de chantier : PC de Mrs Ghani – Deleigne – Bourguignon – Vandre et Bret-Bossan

École Primaire et Ecole maternelle (SIVOS Châtillon, Parnans et Triors)

Conseil Municipal du 13 novembre 2009 :

Ecole Maternelle SIVOS : projet de construction de la nouvelle classe à Châtillon. Le cabinet BEAUR est retenu pour le bornage de ce chantier. La réserve parlementaire pour financer ce projet ne sera pas attribuée.

Deux contrats CAE ne seront pas reconduits (à l'étude)

Enfants extérieurs aux trois communes : dépenses réparties au prorata.

Conseil d'école : distributeurs de savon installés (grippe A). Projet du salon du livre en mars 2010. Loto de l'école EJM en novembre. Marché de Noël en décembre. La directrice n'a pas changé les horaires pour répondre aux demandes des trois communes.

Conseil d'école primaire de Triors :

Exposé du directeur sur les projets pédagogiques : recherche de la proximité des actions, en travaillant sur la matière et l'objet. La classe de M. Scrémin prévoit une sortie ski. Le rapprochement scolaire avec l'IME se poursuit. Un parcours d'orientation est au programme.

Inquiétude du directeur, il craint un surplus d'élèves.

Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 :

Ecole Maternelle SIVOS : dans le cadre de l'agrandissement de l'école maternelle, le syndicat envisage de souscrire un emprunt de 300 000 € environ.

Comptes rendus de conseil - suite

Conseil Municipal du 5 mars 2010 :

Ecole Maternelle SIVOS : Ecole maternelle budget 2009 :122 700 €. Lancement des travaux pour les nouvelles classes : été 2010. Points particuliers à traiter: débat sur accueil des élèves des communes extérieures et la prise en charge des frais.

Conseil Municipal du 30 mars 2010 :

Ecole Maternelle SIVOS : Rentrée septembre 2010 : 64 enfants.

Salon du livre + stage de danse.

Le parking a été réalisé à côté de la salle des fêtes de Chatillon St Jean.

La proposition de la Caisse d'Epargne est retenue pour souscrire un emprunt à 2.97% afin de réaliser l'agrandissement de l'école.

Questions diverses :

Conseil Municipal du 13 novembre 2009 :

Question sur l'état sanitaire des chênes le long des chemins communaux. Voir pour un contrôle.

Un gendarme référent est nommé pour la commune : RAME Laurent 04.75.92.03.82.

Conseil Municipal du 18 décembre 2009 :

CCAS : Le repas des aînés s'est bien déroulé, le portage des colis pour les malades s'organise.

Mise en place de services départementaux dans le cadre des CLIC (assistance aux personnes âgées) notamment un numéro d'appel en cas d'urgence (Téléphone Drôme Senior 0810012626).

Finances : Le Maire est toujours en contact avec la Préfecture et l'AMD (Association des Maires de la Drôme) pour tenter de faire évoluer la DGF (dotation versée chaque année par l'état).

Anim'2 Prox : bon bilan des vacances de la Toussaint, 46 enfants touchés. Ce dispositif semble mieux apprécié par les 12-15 ans que par les 16-17. Un chantier à Granges-les-Beaumont va se faire pour financer un voyage au Futuroscope.

Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 :

Un forum des associations est prévu à Châtillon-St-Jean le 11 septembre 2010. La commune de Triors et ses associations y sont invitées.

Conseil Municipal du 30 mars 2010 :

ADMR Peyrins : Projet de portage des repas à domicile : réflexion avec 8 communes dans un périmètre proche. Dans un premier temps faire un essai de 3 navettes par semaine sur un rayon de 50 km.

Les communes devront apporter une subvention de 0.48 € par habitant pour boucler le financement. Triors, par son CCAS, va rechercher les personnes intéressées. Affaire à suivre...

Fin des comptes rendus.

UN EVENEMENT CULTUREL DANS NOTRE VILLAGE....

Stage et exposition d'Aquarelle été 2010 à TRIORS

CE STAGE DE PEINTURE s'adresse à tous. Dates : les 26 et 27 et 28 août 2010 - horaires 9h30-12h15-14h-16h30.

A la salle des associations. Prix : 120 €. Pour plus d'infos contactez Gabriel KELLER 04.75.71.41.72.

Cette manifestation est sous couvert du Club de l'Amitié.

Les professeurs sont des artistes diplômés des écoles de beaux-arts de PONDICHERY en Inde. Ils parlent le français et dispensent leur enseignement depuis plusieurs années en France et en Belgique.

Un merci à Geneviève et Gabriel Keller pour leur implication et leur soutien à la programmation dans notre commune.

EXPOSITION D'AQUARELLES DE D'EJOUMALE et ABEL

Offre de transport. Lancement de VRD, Depuis plusieurs années les communes de la première couronne autour de Romans et de Bourg-de-Péage (*Châteauneuf-sur-Isère, Alixan, Chatuzange-le-Goubet, St Paul lès Romans, Châtillon St Jean, Triors, Génissieux, Peyrins, Mours St Eusèbe, Granges lès Beaumont, Clérieux*) ont entrepris une réflexion sur la création de lignes les reliant aux deux villes centres. Après une phase d'études assez longues, le projet était sur le point d'aboutir quand le dessein de fusionner le réseau romanais et celui de l'agglomération de Valence a pris corps. Certaines communes proches de Rovaltain (*Alixan, Châteauneuf*) étaient intéressées à ne pas se couper des débouchés valentinois, les élus argumentant qu'une partie importante de la population allait travailler vers Valence. Ainsi est née une seule entité de transports (on dit AOT : Autorité Organisatrice de Transports) qui progressivement va harmoniser les transports en commun pour les communautés de Valence, Bourg-de Péage et le Pays de Romans (*dans l'immédiat : 27 communes, 210 000 habitants, budget annuel 25 000 000 €, 5 500 000 kms parcourus chaque année*). Elle a pour nom VRD : **Valence Romans Déplacements**. Des réunions sont organisées pour mettre en place ce service (nouvelles lignes à mettre en place, adoption d'un seul tarif pour tout le réseau ainsi constitué...). Nous devrions avoir une ligne mise en place pour la rentrée scolaire de septembre 2010. Nous en reparlerons.

Bienvenue à Génissieux Vous l'avez sans doute lu dans la presse le 12 février dernier, le Conseil Municipal de Génissieux a voté, dans le cadre d'un Conseil à délibération unique, sa demande d'intégration à la Communauté de Communes du Pays de Romans. Une adhésion approuvée, lors du dernier Conseil Communautaire et qui, après consultation des communes membres, devait être validée, prochainement, par arrêté préfectoral. Génissieux fera donc bientôt officiellement partie du Pays de Romans, qui comprendra alors 21 communes.

Distribution du magazine avec la CCPR "Journal du pays de ROMANS" Ce magazine paraît tous les deux mois. Le prochain sera publié début Mai. Il est distribué par Archer dans les boîtes aux lettres des habitants du centre-village. Pour les autres, il est à disposition à la Mairie.

Collecte plastiques agricoles le 19 MAI Une opération de collecte des plastiques agricoles type bâches d'ensilage et films d'enrubannage sera organisée le 19 mai à l'intention de toutes les exploitations d'élevage. Il y aura 2 sites de collecte dans la Drôme : un à **Chateaudouble** et l'autre à **Crépol** au siège de la CUMA de Chambarran. Les éleveurs recevront un courrier de la Chambre d'Agriculture pour les informer de l'opération. En principe, elle sera renouvelée chaque année, les éleveurs sont donc invités à stocker ces déchets.

- Les autres films plastiques, notamment ceux utilisés en maraichage pour le paillage feront l'objet d'une collecte en fin d'année, le même jour que la collecte des emballages vides des produits phytosanitaires (EVPP). Cette opération sera en principe également renouvelée chaque année

Collecte seringues usagées A compter du 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes du Pays de Romans a mis en place un service de collecte et de traitement des seringues usagées (piquants-tranchants) produits par les particuliers qui sont amenés, dans le cadre de certaines infections, à procéder à des auto-injections. **Cette collecte est gratuite et est organisée auprès de toutes les pharmacies du territoire du Pays de Romans.**

Vous pouvez également contacter le service gestion des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Romans au 04.75.70.68.95.

Enquête statistique sur l'utilisation de l'information par les adultes

L'INSEE, en partenariat avec la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), l'Education Nationale et des organismes de recherche, réalise d'avril à juin 2010 une étude sur l'utilisation de l'information par les adultes résidant en France métropolitaine. Vingt-neuf autres pays réalisent simultanément cette opération internationale coordonnée par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). L'objectif est de recueillir des informations précises sur les activités quotidiennes des adultes, telle que la lecture, la recherche d'information, l'utilisation des ordinateurs et des technologies, ainsi que sur leur formation et leur expérience professionnelle. Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions. par avance. du bon accueil que vous lui réserverez.

LE BUDGET 2010 DE TRIORS

budget de fonctionnement 2010	260 440
Excédent fin 2010 positif	34 440
	↓
affecté au budget d'investissement pour l'équilibrer	20 964
BUDGET 2010	INVESTISSEMENTS
déficit antérieur	0 €
réseau électrique et télécom	54 600 €
travaux de voirie communale	28 000 €
urbanisme (PLU)	18 500 €
Remboursement emprunts "CAPITAL"	12 000 €
achat foncier	10 000 €
Aménagement parking et voie piétonne	5 200 €
matériel voirie et informatique	3 700 €
TOTAL DEPENSES (arrondies)	132 000 €
Excédent fin 2009	52 840 €
virement de la section fonctionnement (transf produit CCPR)	23 830 €
virement de la section fonctionnement (équilibre)	20 964 €
Département dont amendes de police 3000 €	19 713 €
FCTVA - ETAT (récup TVA)	5 042 €
ETAT	5 000 €
TLE taxe locale d'équipement/ Pemis	3 063 €
arrondissements	1 548 €
TOTAL RECETTES	132 000 €
Excédent fin 2010	0 €

Quelle contribution des Triorais ?

recette de fonctionnement total	260 440 €
part des impôts locaux	120 240 €
la contribution directe des Triorais	↓ -46%
répartition des taxes locales	↓
Taxe d'habitation 52%	62 981 €
taxe foncière 48%	57 275 €
↓	
dont bâti	45 657 €
dont non bâti	11 618 €

La dette de la commune au 1er janvier 2010

EMPRUNT 300 000 € aménagement village
capital restant du au 01-01-2010 : 242 000 €
remboursement 2010 >>> 12 000 €

indicateur de comparaison des taux d'imposition / impôts locaux

référence fin 2009	TRIORS	Drôme	National
TH taxe d'habitation	11,01	11,55	14,97
TF B taxe foncière bâti	12,88	17,53	19,32
TF NB taxe foncière non bâti	48,32	52,92	45,5

Inscriptions Ecole primaire et Maternelle

Pour l'école primaire de Triors, les inscriptions se feront sur rendez-vous : Tél. 04.75.45.36.56.

Pour l'école maternelle, les dates sont les **10 - 20 et 28 mai** de 17 H 00 à 18 H 30.

La fête des voisins

est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement.

Dans une société où se développent le repli sur soi et la peur de l'autre, nous voulons simplement affirmer que connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble.

Mais au-delà d'une soirée de fête dans l'année, nous souhaitons renforcer au quotidien les petits services entre voisins et pourquoi pas, instaurer une solidarité de proximité.

Alors tous à vos agendas ! Prochaine Fête des Voisins : vendredi 28 mai 2010.

Pour notre commune, deux possibilités sont offertes :

- un rassemblement sur la place du village autour de la fontaine est prévu vers 19 H 00 et,
- pour ceux qui le préfèrent, libre choix de faire la fête dans leur quartier.

Coordinatrice : Mme ROIBIN – Tél. 04.75.45.37.91.

ACCA de TRIORS

Journée champêtre le **Samedi 29 Mai** à partir de 12 H 00 : Grillades de Chevreuil à la Salle des Fêtes. Possibilité de réserver dès maintenant : Tél. 04.75 .71. 41. 90.

Sou des écoles de Triors

L'année scolaire 2009-2010 sera clôturée par notre traditionnelle paella. La date est celle que nous avons publiée dans notre calendrier à savoir le **18 Juin 2010**.

Vous pouvez dès à présent réserver vos places. Une adresse email est à votre disposition :

sou-des-ecoles-triors26@orange.fr

Nous prendrons contact avec vous pour vous remettre vos tickets.

Les enfants auront également des tickets à vendre dès le début du mois de juin et passeront chez vous.

Noter dans votre agenda que le vendredi 18 juin c'est la "paella du SOU".

ADMR – Peyrins

Le 20 Mars, journée nationale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) organisait une distribution de fleurs.

Les bénévoles Georgette Minodier, Liliane Faure, Nicole Renoir, Janine Locatelli, Françoise Deroux, Nathalie Juillet, Marie-Claire Deleigne et Elisabeth Labriet chargées de bouquets sont allées de maison en maison afin de mieux faire connaître cet organisme et recueillir des fonds pour parfaire son action. La commune remercie les bénévoles et les familles qui les ont reçus.

Projet de portage des repas à domicile : réflexion avec 8 communes dans un périmètre proche. Les personnes intéressées doivent se manifester en Mairie de TRIORS.

AGENDA et INFOS LOCALES Suite les Multipattes : club rando-pédestre calendrier

- **dimanche 9 mai : la tête de la Dame (plateau d'Ambel)** Dénivelée : 809 m. Départ de Bourg-de-Péage : 8 h Point de départ de la rando : Omblèze
- **jeudi 13 mai (Ascension) : les crêtes des Ruelles (Drôme Provençale)** Dénivelée : 850 m. Temps de marche : 5 h Départ de Bourg-de-Péage : 7 h. Départ de la rando : La Motte Chalencon
- **dimanche 16 mai : les rochers de Riou Peysson (Vercors)** Dénivelée : 800 m. Temps de marche : 6 h Départ de Triors : 8 h Rando au départ de Bouvante le haut. Pour très bons marcheurs (descente du pas de l'Aubasse)
- **jeudi 20 mai : le plateau de Font d'Urle** Dénivelée : 400 m. Temps de marche : 5 h - Départ de Triors : 8 h 30
- **samedi 22 mai : Praloubeau (Diois)** Dénivelée : 550m. Départ de Bourg-de-Péage : 8 h 30. Au départ de Jonchère..
- **dimanche 23 mai (Pentecôte) : le tour du perollier (Oisans)** Dénivelée : 700 m. Temps de marche : 4 h 30- Départ de Triors : 7 h 30
- **dimanche 30 mai : la montagne de Faraud (Diois)** Dénivelée : 1.040 m. Temps de marche : 6h30 Départ de Bourg-de-Péage 8 h. Chastel Arnaud etc.
- **jeudi 3 juin : les sucettes de Borne (Bellemotte)** Dénivelée : 700 m. Temps de marche : 5 h Départ de Bourg-de-Péage : 7 h 30. La curiosité : les sucettes
- **dimanche 6 juin : les crêtes de Belle Combe (Vercors).**Dénivelée : 600 m. Temps de marche : 4 h.Départ de Triors : 9 h
- **dimanche 6 juin : Montaveilla** Dénivelée : 700 m. Temps de marche : 6 h 30- Départ de Triors : 7 h 30
Le pas des Econdus, les carrières romaines etc .
- **samedi 12 juin : Ambel « autrement »**Dénivelée : 800 m. Temps de marche : 5 h 30-
Départ de Bourg-de-Péage : 7 h ; Ambel sans les « classiques » !
- **jeudi 17 juin : la grande Sure (Chartreuse sud)** Dénivelée : 800 m. Temps de marche : 5h30 - Départ de Triors : 7h30 Par le goulet d'Hurtières
- **dimanche 20 juin : le Mont Granier. (Chartreuse)** Dénivelée : 900 m. Temps de marche : 6h - Départ de Bourg-de-Péage : 7 h 30. Par Entremont le Vieux - la Plagne
- **jeudi 24 juin : les hauts plateaux du Vercors : Archiane (Diois)** Dénivelée : 800 m - temps de marche : 6h - départ de Bourg-de-Péage : 7h30
- **dimanche 27 juin : Tourte Barreau (Vercors - Glandasse)** Dénivelée : 860 m - temps de marche : 6h - départ de Bourg-de-Péage : 8h
- **dimanche 27 juin : l'Aulp de Seuil (Chartreuse)** Dénivelée : 900 m - temps de marche : 5h - départ à 7h Rando du col de Marcieu.

Renseignements CLUB Jacqueline CHEVALIER
(Présidente) tél. 04.75.45.39.97
Marie-France TRIBOULET (secrétaire) tél.
04.75.02.48.45.

Les non-adhérents peuvent obtenir gratuitement le programme détaillé des sorties du trimestre et participer comme invités à deux sorties maximum pour connaître le Club. Ils devront ensuite contracter une licence.

COMITE DES FETES

Repas Camarguais le Dimanche 11 Juillet, animé par un groupe folklorique Auvergnat "LES TROUBADOURS DES BRUYERES" du Limousin
Se faire inscrire auprès des membres du Comité des Fêtes de Triors. Tél. **04.75.45.33.92. ou 04.75.45.38.82.**

CLUB DE L'AMITIÉ

Assemblée Générale du 2 février 2010.
Nouveau bureau :
Président : Jacques Deleigne
Vice président : André Langenoir
Secrétaire : Pierre Renoir
Trésorier : Gérard Labriet

Licence IV, ouverture de la buvette du lundi 19 au dimanche 25 juillet 2010-

Marie Claire DELEIGNE, présidente du comité des fêtes assurera comme en 2009 la tenue du bar. Avec le succès de l'année dernière, nous vous attendons tous les soirs de 18h à 20h (nocturne le vendredi 22h). Après la fête des voisins, une occasion pour rassembler les Triorais autour d'un verre

Un grand merci aux jeunes triorais qui ont animé la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, perpétuant la tradition en chantant "Le Mai" sous nos fenêtres. Un bon moment de convivialité !